



délit de fuite (dégâts uniquement matériels), quels sanctions?

Par **alma12**, le **28/03/2013** à **20:11**

Bonjour,

J'ai commis un délit de fuite et j'ai besoin de votre aide pour connaître les éventuels sanctions pénales et/ ou administratives.

Il y a un mois, avec un véhicule de ma société, j'ai heurté la façade d'un immeuble. Pris de panique, j'ai quitté les lieux rapidement.

Un mois après, j'ai appris qu'une plainte a été déposée par la propriétaire de l'immeuble et qu'un témoin m'a vu.

Les dégâts sont uniquement matériels.

J'ai été récemment convoqué au poste de police pour relater les faits. L'agent de police m'a averti que je risquais de passer devant un tribunal et une sévère amende. J'ai été surpris car l'assurance de ma société prend entièrement en charge les frais pour les dommages commis. Je suis très inquiet et j'ai vraiment peur des sanctions!

Qu'est-ce que risque vraiment? convocation devant le tribunal? perte de points? amende?

Merci beaucoup pour votre aide!